



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 MAI 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 27 mai, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de Lydie Pérot-Clavel, Maire

Présents : Lydie Pérot-Clavel - Jean François Désiré - Luc De Dreuille - Adam Giraud - Anthony Jacquelin - Richard Lafort - Franck Morizot - Aurore Tabaran - David Vallet - - Sylvie Véniat

Justine Jollet, secrétaire de mairie assiste également à la réunion du Conseil

Absents - Excusés : - Nicolas Chenuet - Cédric Henriot - Alexandre Varignier – Aurore Delost

Pouvoir : Aurore Delost donne pouvoir à Aurore Tabaran
Alexandre Varignier et Cédric Henriot à Anthony Jacquelin

Secrétaire de Séance : Franck Morizot

Après l'appel nominatif des membres, le maire constate que le quorum est atteint.

I - APPROBATION DU PV DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2024

Le PV est approuvé à l'unanimité

II - REGLEMENT DU CIMETIERE

DELIBERATION 2024/31

Les membres du conseil ont reçu avec la convocation, le nouveau règlement du cimetière pour qu'ils puissent en prendre connaissance avant la réunion. Il est demandé de rajouter :

- Les espaces entre les monuments funéraires doivent être entretenus par les familles.
- Il est interdit de planter des fleurs, plantes, arbustes ... en pleine terre autour des monuments funéraires.

Après en avoir délibéré, Le règlement du cimetière est adopté à l'unanimité. Il sera affiché à la porte du cimetière et sera consultable sur le site internet de la Commune.

III REVISION DES TARIFS DU CIMETIERE**DELIBERATION 2024/32**

Les modifications de tarifs sont inscrites dans le tableau ci-dessous :

	Tarifs 2024
Concession (durée 50 ans)	250€
Concession (durée 30 ans)	200€
Columbarium (durée 50 ans)	1 400€
Concession cavurne (durée 50 ans)	150 €
Concession cavurne (durée 30 ans)	100 €

Après en avoir délibéré, les tarifs du cimetière sont adoptés à l'unanimité. Ils seront affichés à la porte du cimetière et consultable sur le site internet de la Commune. Ces tarifs sont applicables pour toute concession achetée à partir du 01/01/2025.

III REVISION DES TARIFS DE LA SALLE DES FETES :**DELIBERATION 2024/33**

Les nouveaux tarifs sont proposés selon le tableau ci-dessous :

	TARIFS ETE	TARIFS HIVER
Location aux habitants de la commune	225€	280€
Location 2ème jour consécutif	90€	
Location pour extérieur à la commune	315€	365€
Société et associations de la Commune	120€	
Société et associations extérieurs à la Commune	215€	
Caution	350€	
Annulation de la réservation moins d'1 mois avant la date prévue	100€	

Rappel : le tarif été s'applique du 1/04 au 31/10 et le tarif hiver du 1/11 au 31/03.

le personnel de la Commune bénéficie du tarif « habitants »

Le chèque de caution n'est pas encaissé. Il est rendu au locataire sauf si dégradation du matériel ou des locaux, ménage non fait.

Les associations de la Commune bénéficie d'une location gratuite par an.

Après en avoir délibéré, les tarifs de la salle des fêtes sont adoptés à l'unanimité. Ils seront publiés sur le site internet de la Commune. Ces tarifs sont applicables pour toute location à compter du 01/01/2025.

Les tarifs sont proposés selon le tableau ci-dessous :

	2021/2022	2022/2023	2023/2024	2024/2025
Repas enfant	2.50	2.70	3	3.20
Repas adulte	4.00	5.00	5.50	5.70

Après en avoir délibéré, les tarifs de la cantine sont adoptés à l'unanimité. Ils seront publiés sur le site internet de la Commune et affichés à la porte de l'école. Ces tarifs seront applicables dès la rentrée de septembre 2024.

V - REVISION DES TARIFS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Les tarifs sont proposés selon le tableau ci-dessous :

	2021/2022	2022/2023	2023/2024	2024/2025
Accueil occasionnel	3.5	3.70	3.90	4.00 €
Forfait mensuel 1 enfant	26	27.50	29	30 €
Forfait mensuel 2 enfants	41	43	45	46.00 €
Forfait mensuel 3 enfants	49	51.50	54	55.00 €

Après en avoir délibéré, les tarifs de l'accueil de loisirs sont adoptés à l'unanimité. Ils seront publiés sur le site internet de la Commune et affichés à la porte de l'école. Ces tarifs seront applicables dès la rentrée de septembre 2024.

VI - QUESTIONS DIVERSES :

1 COMPOSTAGE

- Compostage individuel : le SICTOM NORD ALLIER propose la vente de composteurs à bois à prix réduits.

Il est possible de s'en procurer 2 par foyer au tarif de 20€ (300l) ou 30€ (600l)

Pour en réserver, aller sur le site di SICTOM rubrique « réserver un composteur » ou par téléphone au 04 70 46 77 19

- Compostage collectif : Le SICTOM déploie l'installation de sites de compostage collectif sur demande des communes. Si la commune souhaite en installer, il faut prendre contact avec le SICTOM pour prévoir une rencontre, la signature d'une convention.
Le Sictom effectuera une étude auprès des habitants.
- Si l'installation se réalise distribution d'un bio-seau, panneaux installés dans la commune et inauguration.
- Dans l'immédiat, le Conseil ne souhaite pas installer de compostage collectif.

2 - AGRIVOLTAISME

La société VENTELYS souhaite prendre rendez- vous pour présenter une étude sur l'agrivoltaïsme sur la commune. Le conseil ne souhaite pas donner suite à la demande de cette société

3 – ELECTIONS LEGISLATIVES

Elles auront lieu le dimanche 9 juin de 8h à 18h à la mairie salle du conseil et seront suivies du dépouillement.

Par tranche horaire de 2h30, il faut 1 Président et 2 assesseurs.

Tranche Horaire	PRESIDENT	SECRETAIRE	ASSESEUR 1	ASSESEUR 2
8H00 - 10H00	Antony JACQUELIN	Sylvie VENIAT Présence à l'ouverture, à la clôture Au dépouillement	Richard LAFORT	Adam GIRAUD
10H30 - 13H00			Jean François DESIRE	Cédric HENRIOT
13H00 - 15H30	Lydie PEROT CLAVEL		Alexandre VARIGNIER	David VALLET
15H30 - 18H30			Luc de DREUILLE	Ophélie JEDRUSIAK

Dépouillement à partir de 18h

4 - DEGAT A LA SALLE DES FETES SUITE A L'ORAGE DU 13 MAI 2024 :

Devis de Laurent Delost pour un montant de TTC DE 5945.65€ (HT 4954.71€) pour le plafond et les murs de l'entrée, des toilettes et de la pièce de rangement.

Devis de SEMIO pour le remplacement des tables : 2242.44€ (le chariot pour le transport est offert).

Ces devis seront transmis au GAN pour prise en charge.

4 - RESULTAT DE L'ANALYSE DE LA CIRCULATION DANS LE BOURG DE SAINT ENNEMOND

Pour avoir une idée exacte du trafic sur la D979a dans le bourg de Saint Ennemond, une mesure a été effectuée du jeudi 11/04/2024 à 0 h00 au vendredi 17/04/2024 23h00 vers l'ENTREPOTE et du mardi 23/04/2024 00h00 au lundi 29/04/2024 23h00 devant la Mairie dans les 2 sens de circulations

Devant l'Entrepotes il est passé 17 339 véhicules dont 1437 PL (8.28%)
8910 véhicules ne dépassent pas la vitesse autorisée de 50KM/h (51.38%)

Devant la Mairie, il est passé 13 029 véhicules dont 1 260 PL (9.67%)

9754 véhicules ne dépassent pas la vitesse autorisée de 50KM/h (74.86%)

Il nous faut donc agir pour sécuriser la traversée du bourg et trouver la meilleure solution possible : dos d'âne, des chicanes ou des feux qui passe au vert uniquement si la vitesse est respectée....

5 - VIREMENT DE CREDIT

Nous avons prévu 10 600€ sur la ligne « électricité » pour l'année 2024. A la fin mai, nous avons déjà dépensé 8955.12€. En effet, EDF a régularisé des paiements 2023 sans nous avertir. Un virement de crédit de 5000€ a été nécessaire pour combler ces dépenses supplémentaires.

6 – PROJET VIDEO : 1 JOUR 1 COMMUNE

Cette vidéo promotionnelle, proposée par Moulins Communauté à chacune des communes membres de l'agglomération, sera d'une durée comprise entre 2 et 3 minutes et sera diffusée sur les réseaux, site internet et plateforme vidéo agglomoulins.tv

Les images drone et 360 degrés tournées à cette occasion alimenteront notre site web et autres supports de communication.

La vidéo finale ainsi que les images drone et en 360 degrés seront également offertes à la commune pour une utilisation libre de droit.

Prochaine réunion du Conseil le mardi 5 juillet à 19h

Fin de la séance à 20h30

Fait à Saint Ennemond, le 30 /05 /2024

Le Maire


MAIRIE DE SAINT-ENNEMOND
REPUBLIQUE FRANÇAISE
ALIER

Lydie Pérot Clave

Le Secrétaire



Franck Morizot

